

NOS ENGAGEMENTS QHSE

Nous nous engageons sur des démarches liées à la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement.



L'amélioration continue en terme de sécurité, santé et environnement fait partie de notre démarche MASE. Au-delà du respect de la réglementation, cette politique nous oriente sur les axes suivants :

QUALITÉ

Nous nous engageons sur les aspects techniques de notre métier afin de **garantir la qualité de nos installations en génie climatique**. Notre personnel est qualifié et formé tout au long de sa carrière.

Nos moyens matériels sont vérifiés périodiquement et en état de fonctionnement permanent.

SÉCURITÉ

Nous sommes inscrits dans une démarche **d'amélioration continue de la sécurité**, à travers le référentiel **MASE** pour lequel nous sommes certifiés. Cette démarche a pour but d'atteindre le « zéro accident ».

Nous nous fixons chaque année un certain nombre d'objectifs liés à la sécurité, que nous engageons à atteindre à travers la mise en place d'un plan d'actions :

- ✓ Viser le « 0 accident » en agissant sur les risques majeurs du Document Unique
- ✓ Faire des retours d'expérience à la fin des chantiers réalisés pour analyser les points forts et les points faibles de l'affaire afin de s'améliorer pour les futurs marchés.
- ✓ Faire respecter les règles d'Or (voir paragraphe règles d'or)
- ✓ Dynamiser nos audits et causeries internes

Nous utilisons un système de remontée d'informations afin de traiter toutes anomalies, notamment les « presque

accidents ». Nos collaborateurs sont sensibilisés et participent à des causeries mensuelles, ce qui nous permet d'échanger sur les bonnes pratiques.

Dédiée à la sécurité sur nos chantiers, notre responsable HSE s'assure que les règles d'hygiène et de sécurité sont bien respectées afin de protéger nos collaborateurs.

Cette démarche porte ses fruits : nous avons fêté nos 6 ans sans accident.

SANTE

- ✓ Sensibiliser le personnel aux gestes et postures
- ✓ Encourager l'arrêt du tabac
- ✓ Analyser les risques psychosociaux

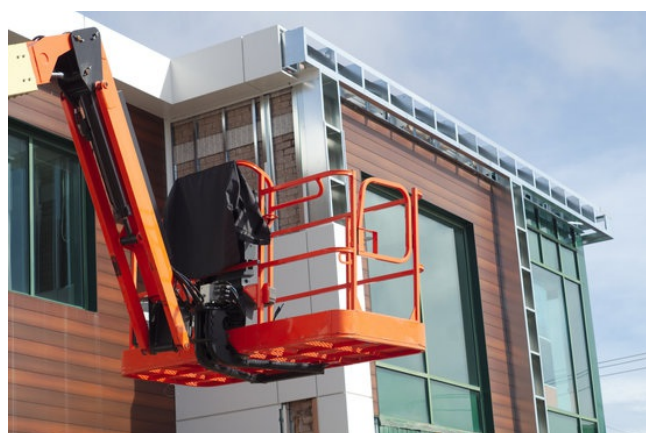
ENVIRONNEMENT

Nous avons mis en place une démarche afin de **limiter notre impact environnemental** sur les chantiers et dans nos locaux. Un bilan carbone mené chaque année nous permet de suivre nos actions. Nous nous engageons notamment à :

- ✓ La consommation énergétique du bâtiment
- ✓ La consommation du papier
- ✓ Le tri de nos déchets



Règle d'or n°1 :



Assujettissement en nacelle

Intervenants :

- ✓ Je balise la zone d'intervention
- ✓ Je poste un casque avec jugulaire
- ✓ Je m'attache au point d'ancrage de la nacelle avec mon harnais

Managers :

- ✓ Je loue une nacelle équipée d'un point d'ancrage

- ✓ Je prévois un surveillant au sol habilité

Règle d'or n°2 :



Risque électrique

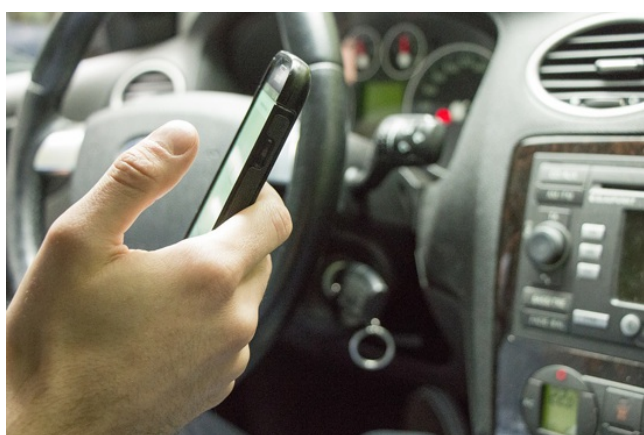
Intervenants :

- ✓ Je réalise systématiquement une VAT avant toute intervention électrique
- ✓ En présence de tension, je porte la visière anti-flash et gants électriques, j'utilise le tapis et les outils isolés

Managers :

- ✓ Je distribue les tâches en fonction des habilitations et compétences de chacun

Règle d'or n°3 :

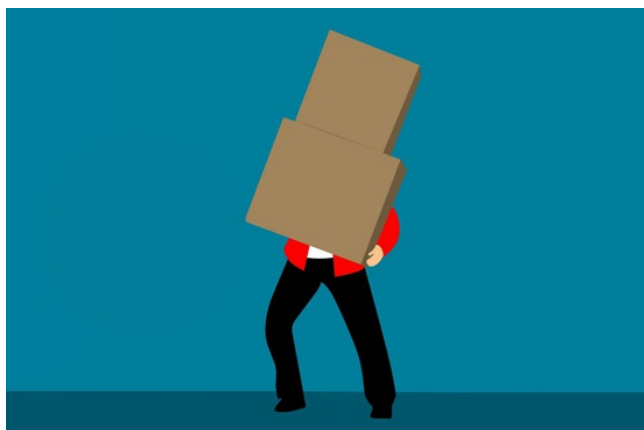


Téléphone au volant

Intervenants et Managers lorsque je conduis :

- ✓ Pas de téléphone à l'oreille
- ✓ Pas d'utilisation d'oreillettes
- ✓ Pas d'envoi SMS ou e-mail

Règle d'or n°4 :



Port de charge

Intervenants :

- ✓ Je ne porte pas de charge supérieure à 55kg (code du travail)
- ✓ Je respecte mes restrictions médicales

Managers :

- ✓ Je prévois les moyens de manutention mécanique ou je soustraite lorsque la charge dépasse le poids autorisé par personne

Règle d'or n°5 :

Port des Equipements de Protections Individuels

Intervenants :

- ✓ Je porte les gants anti-coupure avec des objets tranchants
- ✓ Je porte systématiquement un masque de protection pour les yeux lorsque je meule ou je disque

Managers :

- ✓ Je m'assure que les intervenants aient à disposition les EPI nécessaires et les portent.



SUIVEZ-NOUS [f](#) [in](#)

[Mentions légales](#)

[Cookies](#)

[Plan du site](#)

[Les sites du Groupe](#)



[Configurer les cookies](#)